

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

AGER 001-1069/09 BC

■ Marchés n° 07/081, 07/083 et 06/043 passés avec la société DERICHEBOURG-POLYURBAINE - Approbation des avenants de transfert au bénéfice de la société POLYURBAINE 13

DAJ 09/2737/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a conclu avec la société DERICHEBOURG-POLYURBAINE les marchés :

n° 07/081 – Lutte contre la pollution canine sur le territoire de la Communauté Urbaine.

n° 07/083 – Prestations accessoires de collectes des déchets issus des décharges sur le territoire de la Communauté Urbaine.

n° 06/043 – PAV fourniture, maintenance et propreté des colonnes de la CUMPM lot n° 1.

Par acte sous seing privé du 3 décembre 2008, la SARL POLYURBAINE 13 a été constituée par l'associé unique la société DERICHEBOURG-POLYURBAINE et devient une filiale dédiée à la gestion des marchés publics dans ce domaine et dans le domaine géographique de celle-ci.

Il convient donc de transférer les marchés cités ci-dessus à la SARL POLYURBAINE 13 afin d'assurer la continuité du service.

Compte tenu de ces dispositions, il est proposé au Bureau de la Communauté Urbaine d'approuver les avenants de transfert de ces marchés.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La création de la société POLYURBAINE 13
- La nécessité d'approuver le transfert des marchés n° 07/081, n° 07/083 et n° 06/043 de la société DERICHEBOURG-POLYURBAINE à la sarl POLYURBAINE 13

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les avenants de transfert ci-annexés des marchés :

n° 07/081 – Lutte contre la pollution canine sur le territoire de la Communauté Urbaine

n° 07/083 – Prestations accessoires de collectes des déchets issus des décharges sur le territoire de la Communauté Urbaine.

n° 06/043 – PAV fourniture, maintenance et propreté des colonnes de la CUMPM lot n° 1

- aux termes desquels la SARL POLYURBAINE 13 se substitue à DERICHEBOURG-POLYURBAINE dans tous les droits et obligations des marchés précités.

Article 2 :

Monsieur Le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant est autorisé à signer lesdits avenants.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Propreté, Traitement
des déchets, Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI